REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES

BUDGET DE L'ETAT

EXERCICE 1983

TOME

LOI Nº 52/82 DU 30 DECEMBRE 1982 PORTANT LOI DE FINANCES POUR 1983

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

BUDGET DE L'ETA

ZXPOSE DES MOTIFS

Le Budget général de l'Etat pour 1983 est arrêté tant en Recettes qu'en Dépenses à la somme de 388.967.000.000 F.CFA soit :

- pour le Budget de fonctionnement à 241.000.000.000 F.CFA contre 184.500.000.000 F.CFA en 1982 c'est-à-dire + 56.500.000.000 F.CFA ou + 30,62
- pour le Budget d'investissement à 147.967.000.000 F.CFA contre 116.432.000.000 F.CFA en 1982 c'est-à-dire + 31.535.000.000 F.CFA ou + 27.08 %.

Les deux Budgets se présentent comme suit :

	a)	recettes du Budget de fonctionnement	304.000.000.000	F
		déduire la contribution au Budget d'investissement	- 63.000.000.000	F
		Budget réel	241.000.000.000	F
	b)	Budget d'investissement		
		Contribution du Budget de fonctionnement	63.000.000.000	F
		Autres ressources	84.967.000.000	F
1		Total	147.967.000.000	F

PREMIERE PARTIE. - DES VOIES ET MOYENS

Paragraphe ler .- Dispositions d'ordre fiscal

1.- Des droits et taxes de douane

La Loi de Finances pour 1976 avait accordé l'exonération des droits et taxes de douane aux viandes et abats. L'article 2 de la présente Loi étend cette exonération aux produits de la position tarifaire 05.04.00.

2.- De la B.N.D.C.

La Banque Nationale de Développement du Congo bénéficie depuis sa création de l'exonération totale des droits et taxes pour les opérations de toute nature relatives "à sa constitution et à son fonctionnement" (article 5 de la Loi n° 19/61 du 25 février 1961). Si, à l'époque ce régime privilégié était justifié pour la mise en place de cette Institution, aujourd'hui plus rien ne justifié son maintien. En Effet, vingt ans après sa création, la BNDC est financièrement solide et jouit d'une bonne réputation tout autant que les autres banques nationales. C'est pourquoi, l'article 3 de cette Loi abroge purement et simplement l'article 5 de la Loi n° 19/61.

DEUXIEME PARTIE. - DES BUDGETS ET COMPTES SPECIAUX.

Est autorisé le fonctionnement pour l'année 1983 des Budgets et Comptes spéciaux tels qu'ils existent actuellement.

TROISIEME PARTIE. - BUDGET DE L'ETAT.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Des ressources

Les ressources du Budget de fonctionnement arrêtées à 304.000.000.000 F comprennent :

les impôts sur le revenu pour 56.000.000.000 F. Ils augmentent de 23.200.000.000 F ou 70,74 % par rapport aux prévisions initiales de 1982 et représentent 18,43 % des ressources globales du Budget

../...

les droits et taxes en douanes pour 40.000.000.000 F soit une croissance de 11.000.000.000 F ou 37,94 % sur 1982; leur part est de 13,16 % dans le total du Budget,

les recettes pétrolières comprennent :

* les redevances pétrolières pour 80.000.000.000 F

* l'impôt sur les Sociétés pétrolières pour 124.000.000.000 F

Total 204.000.000.000 F

ce qui représente + 54.000.000.000 F ou + 36 % sur 1982 et 67,11 % du Budget 1983

les produits des domaines et des services administratifs pour 4.000.000.000 F

Il s'agit pour la plupart de recettes d'un montant très faible réalisées par diverses Administrations. Parmi les plus fortes d'entre elles, on peut citer :

1.051.000.000 F provenant des redevances et droits forestiers

95.000.000 F produites par la taxe de contrôle des prix

355.000.000 F réalisées par la Direction Générale du Crédit et des Relations Financières

1.257.300.000 F provenant de la gestion précédente.

00/000

2. Les charges

Les charges du Budget de fonctionnement pour 1983 sont arrêtées à 304.000.000.000 F et comprennent :

1 - la dette publique pour 97.018.892.000 F contre 66.025.000.000 F en 1982 (27,17 %) soit : +30.993.892.000 F ou 46,94 %.

L'ensemble de la dette représente 31,92 % du Budget

2 - la rémunération du personnel

De 53.812.799.000 F en 1982, les crédits alloués pour le personnel en 1983 passent à 58.270.335.000 F c'est-à-dire +4.457.636.000 F ou +8,28 %. Ils constituent 19,16 % du Budget global contre 22,14 % en 1982.

La répartition des crédits alloués est la suivante :

1) Recrutements programmés 1983

L'effectif des étudiants attendus en fin de formation en 1983 est de 5925, soit 3006 pour la formation moyenne et, 2919 pour la formation supérieure. L'incidence globale est évaluée à 500.000.000 de francs pour les trois derniers mois de l'année.

2) Recrutements programmés 1982

Pour 1983, le crédit nécessaire à la poursuite des recrutements prévus au titre de 1982 est de 1.000.000.000 F

3) Recrutements des cadres moyens et subalternes

Un forfait de 200.000.000 de francs est proposé pour la couverture de cette dépense. Cette enveloppe permet le recrutement de 383 agents à savoir :

- Catégorie D9 indice 430; 147 agents pour une incidence annuelle de 100.548.000 F
- Catégorie F14 indice 210; 236 agents pour une incidence annuelle de 99.452.000 F.

4) Recrutement des Bacheliers et agents titulaires du B.E.M.T.

Les besoins exprimés par les différents Départements ministériels pour le recrutement des agents titulaires du Baccalauréat et du Brevet d'Etudes Moyennes Techniques, sont évalués à 2209 agents; soit une incidence annuelle de 1.601.148.000 Francs.

	INDICE !	EFFECTIF	=-=-=-================================	! INCIDENCE ANNUELLE !
! ! - Baccalauréat	530 <u>1</u>	918	! ! 68.000 F	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
i - B.E.M.T.	390	1291	55.000 F	852.060.000
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	! ! !	2209	! ! !	! 1.601.148.000 F ! !

Mais compte tenu de l'enveloppe dégagée au titre des recrutements pour l'année 1983, un forfait de 535 Millions est prévu pour la couverture de cette nature de dépenses pendant 12 mois.

Cette somme pourrait permettre le recrutement de 711 agents à savoir :

- Bacheliers : 420 agents pour une incidence de 342.720.000 Francs

- B.E.M.T. : 291 agents pour une incidence de 192.280.000 Francs.

5) Prise en charge

Cette opération concerne d'une part, les agents bénévoles placés dans les différents postes de travail, et d'autre part les agents évoluant dans les services à budget autonome. Leur prise en charge régulière par le Budget de l'Etat en tenant compte de leur qualification et de leur classement dans la Fonction Publique, nécessite un crédit de 288.222.000.

DEPARTEMENTS MINISTERIELS	EFFECTIFS !	INCIDENCE ANNUELLE
	!	
- Présidence de la République	! ! 4 !	1.680.000 F
- Justice, Garde des Sceaux	42	22.000.000 F
- Information et P.T.T	61	31.000.000 F
- Agriculture et Elevage	95	41.000.000 F
- Eaux et Forêts	12	6.900.000 F
- Finances	2 1	1.231.000F
- Education Nationale	39	30.600.000 F
- Culture et Arts, Chargé de la Recherche Scientifique	42	25.143.000F
- Jeunesse et Sports	108	63.668.000 F
- Santé et Affaires Sociales (Direction Générale des Affaires Sociales)	157	65.000.000 F
TOTAL	! 562 !	288.222.000 F

6) Provision pour avancement

Un forfait de 500.000.000 de francs est prévu pour l'avancement du personnel civil et militaire.

7) Provision pour allocations familiales

A défaut de statistiques précises attendues de l'Office Congolais d'Informatique, un forfait de Francs 100.000.000 est proposé pour cette ligne budgétaire. A titre indicatif, ce forfait représente le paiement d'allocations familiales pour 6 944 enfants à raison de 1.200 par enfant et par mois.

8 Provision pour couvrir l'augmentation, la céation et l'axtension de certaines indemnités.
Un forfait de Francs 300.000.000 est prévu à cet effet, il est réparts omme suit s

- a) Augmentation des indemnités des darges administratives.... 140.427.000 F
- b) Attribution des indemnités aux Conseillers Pédagogiques.... 12.936.000 F
- 9) Paiement de l'indemnité de logement die aux Stagiaires 300.000.000 F Ce montant permet la prise en charge de :
 - * 667 agents non accompagnés pour une incidence de Francs: 160.000.000 F
 - * 291 agents accompagnés pour une incidence de Francs : 140.000.000 F

10) Provision pour augmentation des indemnités de logement des stagiaires

L'indemnité de logement des Agents de l'Etat mis en stage de formation à l'Etranger est restée fixe depuis 1975, sur les taux de :

- 20.000 francs pour les agents non accompagnés de leur famille

-et 40.000 francs pour les agents accompagnés de leur famille.

Compte tenu du coût du loyer en Europe, les montants initiaux sont augmentés de 50 %:

DESIGNATION	!EFFECTIFS DES	MONTANT ACTUEL!	AUGMENTATION PROPOSEE		I INCIDENCE ANNUELLE DE L'AUGMENTATION
- Agent non accompagné.	! ! 1 667	20.000	10.000	1 ! ! 30.000	80.040.000 F
- Agent accompagné	! 500 !	40.000	20,000	! ! 60.000	1 120.000.000 F
	!	! !		I I	!
TOTAL	! ! 1.167 !	I ! I ! I !		: :	! ! 200.040.000 F !

Arrondi à 200.000.000 de francs.

11) Paiement des indemnités de mise d'équipement =	64.050.000 F
12) Paiement des indemnités des heures supplémentaires =	45.624.000 F
13) Paiement indemnités de pléthore =	71.460.000 F
Cette provision concerne les Enseignants qui seront intégrés dans les cadres réguliers de la Fonction Publique à compter du ler Octobre 1983.	
14) Recrutement du Personnel local dans les Ambassades =	98.568.000 F
Cette enveloppe est ventilée de la manière suivante :	

AMBASSADES	! EFFECTIF	: INCIDENCE ANNUELLE
1 - ADDIS-ABEBA	3	4.320.000 F
2 - ALGER	! 2	2.400.000 F
3 - BANGUI	! ! 5	1.500.000 F
4 - BUCAREST	. 5	5.640.000 F
5 - LA HAVANE	1 2	2.040.000 F
6 - LIBREVILLE	1 3	2.160.000 F
7 - WASHINGTON	. 8	23.880.000F
8 - NEW YORK	! 3	7.800.000 F
9 - YAOUNDE	1 3	1.320.000 F
10 - BRASILIA	! ! 8	21.720.000 F
ll - LUANDA - CABINDA	! 7	5.940.000F
12 - ROME	111	19.848.000F
TOTAL	. 60	98.568.000 F

15/- Paiement 1/4 salaire aux Médecins-Professeurs

A défaut de statistiques précises, un forfait de francs 20.000.000 est prévu à cet effet. Cette indemnité est allouée aux Médecins-Professeurs (corps enseignant), appelés à fournir d'autres prestations de service dans les Centres hospitaliers.

16/- Augmentation des salaires des Diplomates

Un crédit de 65.000.000 de francs est prévu pour supporter la revalorisation des traitements du personnel en poste dans les Missions Diplomatiques et Postes consulaires de la République Populaire du Congo. Cette incidence représente les 12 % de la solde indiciaire de base pour les pays de la Zone Franc et, 14 % pour les pays hors de la Zone Franc.

17/- Arriérés des salaires

Les arriérés des salaires recouvrent les sommes dues au titre des soldes d'activité, avancement, allocations familiales, capital-décès et autres indemnités dont le montant global s'élève à environ 2 Milliards de francs CFA, restés impayés faute de crédits budgétaires.

Un montant forfaitaire de 169.612.000 F est inscrit pour l'apurement partiel de ce passif.

00/000

RECAPITULATION

D E S I G N A T I O N	! INSCRIPTION BUDGETAIRE
- Recrutements programmés 1983	500.000.000 F
- Recrutements programmés 1982	! 1.000.000.000 F
- Recrutements des cadres moyens et subalternes	200.000.000 F
- Recrutements des Bacheliers et Agents titulaires du BEMT	535.000.000 F
- Prise en charge	288.222.000 F
- Provision pour avancement	500.000.000 F
- Provision pour allocations familiales	100.000.000 _F
- Création, augmentation et extension de certaines indemnités	1 300.000.000 _F
- Augmentation indemnités de logement des Stagiaires	200.000.000 F
- Paiement indemnités de logement des Stagiaires	300.000.000 F
- Paiement indemnités de mise d'équipement	! 64.050.000 F
- Paiement indemnités des heures supplémentaires	45.624.000 F
- Paiement indemnités de pléthore	1 71.460.000 F
- Recrutement Personnel local dans les Ambassades	98.568.000 F
- Paiement quart de salaire aux Médecins-Professeurs	20.000.000 F
- Augmentation des salaires des Diplomates	1 65.000.000 F
- Paiement arriérés des salaires	169.612.000 F
TOTAL	4.457.536.000 F

3. Les dépenses de matériel

Les crédits alloués sont de 24.355.368.000 F soit 8,01 % du Budget contre 8,80 % en 1982.

L'accroissement est de 2.956.640.000 F représentant 13,81 % .

Cette augmentation ne satisfait qu'une partie des besoins nouveaux exprimés par les Départements Ministériels.

En général, la plupart des Départements ont obtenu un complément de 10.000.000 F sur leurs crédits de 1982. Certains d'entre eux ont été plus favorisés :

				-
-	Premier Ministre	+	411.712.000	+
-	Ministère de la Défense Nationale	+	1.620.000.000	F
-	Ministère des Affaires Etrangères	+	96.040.000	F
-	Ministère de l'Information et PTT	+	75.000.000	F
-	Ministère de l'Intérieur	+	110.000.000	F
***	Ministère de l'Education Nationale	+	220.000.000	F
_	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	+	44.300.000	F

4. Les Charges Communes

De 16.134.799.531 F en 1982, elles baissent à 13.139.234.000 F soit - 2.995.565.531 F ou - 18,56 %, elles représentent 4.32 % du Budget 1983 contre 6.63 % en 1982.

La décroissance s'explique par des annulations opérées sur diverses lignes du "matériel à l'intérieur" telles que :

- apurement déficit (FNS) 863.000.000 F et du "matériel à l'étranger" telle que
- transport des Pionniers Congolais à CUBA 450.000.000 F

5. Les Transferts hors Contribution à l'Investissement

De 27.128.673.469 F en 1982 soit 11,16 % du Budget, ils s'élèvent à 48.216.171.000 F soit + 21.087.497.531 F ou + 77,73 %. Ils représentent 15,86 % du Budget 1983.

Cette croissance considérable est imputable aux substantiels compléments de crédits accordés à un certain nombre de Département tels que :

- Dotation aux Services Régionaux 300.000.000 F

4

- Travaux Publics et Construction	+	620.000.000 F
- Santé et Affaires Sociales	+	255.124.915 F
- Jeunesse et Sports	+	281.717.000 F
- Agriculture et Elevage	+	104.475.072 F
etc.		

Par ailleurs, un crédit de 16.145.000.000 F est inscrit au titre du Ministère des Finances pour faire face à une éventuelle défaillance de certains Organismes publics vis-à-vis de leurs créanciers. Cette provision sera versée à la Caisse Congolaise d'Amortissement pour le compte desdits débiteurs.

Contribution à l'investissement

De 58.500.000.000 en 1982, elles passent à 63.000.000.000 F soit +4.500.000.000 F ou +7,69 %. Elle constitue 20,73 % du Budget.

X

X X

Le Budget de fonctionnement stricto sensu c'est-à-dire déduction faite de la contribution reversée au Budget d'investissement est donc de :

241.000.000.000 F contre 184.500.000.000 F en 1982 soit + 56.500.000.000 F ou + 30,62 %.

Quant à la comparaison des Budgets globaux de fonctionnement, elle se présente comme suit :

1983 304.000.000.000 F 1982 243.000.000.000 F soit + 61.000.000.000 F ou \$25.10 %

4

00/000

- 14 -

TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES

•	DESIGNATION	SERVICES VOTES	DECRET	TOTAL PREVI-	PREVISIONS	DIFFER	ENCES	%	%
		19.82	D'AVANCE	sions 1982	1983	EN PLUS	EN MOINS	(1)	(2)
		/							
	- Dette Publique	49.300.000.000	16.725.000.000	66.025.000.000	97.018.892.000	30.993.892.000	-	46,94	31,92
	- Personnel	53.812.799.000	-	53.812.799.000	58.270.335.000	4.457.536.000	-	8,28	19,16
	- Matériel	20.562.428.000	836.300.000	21.398.728.000	24.355.368.000	2.956.640.000	-	13,81	8,01
	- Charges Communes	13.144.484.000	2.990.315.531	16.134.799.531	13.139.234.000	-	2.995.565.531	-18,56	4,32
	- Transferts hors contribu- tion à l'investissement	1	448.384.469	27.128.673.469	48.216.171.000	21.087.497.531		77,73	15,86
	- Contribution à l'inves- tissement	50.000.000.000	8.500.000.000	58.500.000.000	63.000.000.000	4.500.000.000	_	7,69	20,73
	ТОТА L	213.500.000.000	29.500.000.000	243.000.000.000	.304.000.000. 00 0	63,995.565.531	2.995.565.531	25,10	100,00



(1) Pourcentage de variations

(2) Pourcentage par rapport au total Budget 1983.

QUATRIEME PARTIE .- BUDGET D'INVESTISSEMENT

1. RESSOURCES

Les ressources certaines pour la tranche 1983 du Plan Quinquennal sont estimées à 147.967.000.000 F.CFA contre 116.432.000.000 F.CFA pour 1982.

Parmi les ressources propres, figure au premier rang la contribution du Budget de fonctionnement pour 63.000.000.000 F tandis que diverses taxes et produits financiers y entrent pour 4.975.000.000 Francs.

Les emprunts sont estimés à 72.932.000.000 Francs et des aides extérieures sont espérées pour 7.060.000.000 F.

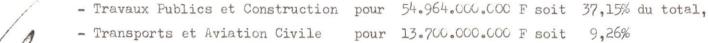
2. CHARGES

Les crédits de paiement accordés au Ministre du Plan pour la tranche 1983 du Plan Quinquennal se montent à 147.967.000.000 F contre 116.432.000.000 F.CFA pour 1982.

Ce montant est couvert :

- pour 63.000.000.000 F par la contribution du Budget de fonctionnement;
- pour 72.932.000.000 F par des emprunts contractés par l'Etat et
- pour 12.035.000.000 F par des taxes diverses et produits financiers ainsi que par des aides extérieures.

La répartition des crédits privilégie les Départements suivants :



- Plan pour 10.825.000.000 F soit 7,32 %

Ont reçu moins de 10 Milliards :

l L'Agriculture et Elevage	9.432.000.000 F soit	6,38 %
2 L'Industrie et Pêche	8.760.000.000 F soit	5,92 %
3 L'Information, Postes et Télécommunications	7.286.000.000 F soit	4,92 %
4 Les Eaux et Forêts	6.557.000.000 F soit	4,44 %
5 Les Mines et Energie	5.574.000.000 F soit	3,77 %
Les autres Départements ont moins de 5 Milliards chacun	:	
l Intérieur	4.929.000.000 F soit	3,34 %
2 Défense Nationale	3.300.000.000 F soit	2,23 %
3 Santé et Affaires Sociales	3.026.000.000 F soit	2,05 %
4 Education Nationale	2.705.000.000 F soit	1,83 %
5 Commerce	1.640.000.000 F soit	1,11 %
6 Tourisme et Environnement	1.483.000.000 F soit	1,01 %
7 Jeunesse et Sports	1.150.000.000 F soit	0,78 %.

Les autres Départements ont moins d'un Milliard chacun. Une provision de 9.310.000.000 de Francs est prévue pour parer à d'éventuels réajustements des allocations.



REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO Travail-Démocratie-Paix

// OI DE FINANCES N° 52/82 / DU 30 Décembre 1982 POUR L'ANNEE 1983

L'ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES promulgue la Loi dont la teneur suit :

ARTICLE ler. Les Recettes et les Dépenses du Budget de l'Etat, ainsi que les opérations de trésorerie rattachées à l'exécution dudit Budget sont, pour l'année 1983, réglées conformément aux dispositions de la présente Loi.

PREMIERE PARTIE : DES VOIES ET MOYENS

PARAGRAPHE ler : DISPOSITIONS D'ORDRE FISCAL

1.- Des droits et taxes de Douane

ARTICLE 2.- Sont suspendus jusqu'à nouvel ordre en République Populaire du Congo les droits et taxes de douane applicables aux produits de la position tarifaire suivante :

Numéro du tarif	! Libellé simplifié !		Α.	
 	1 1	D.D.		I T.C.A.
05.04.00	! - Boyaux, vessies et estomacs ! d'animaux autres que de poissons !	5 %	! ! 10 %	1 1 T.N.
	1 1		!	1

147.967.000.000 F

ARTICLE 3.- L'article 5 de la Loi n° 19/61 du 25 Janvier 1961 exonérant la Banque Nationale de Développement du Congo (B.N.D.C.) du paiement de tous Impôts, Droits et Taxes est abrogé.

DEUXIEME PARTIE : DES BUDGETS ET COMPTES SPECIAUX

ARTICLE 4.- Les affectations résultant des Budgets et Comptes spéciaux ouverts à la date du dépôt de la présente Loi sont confirmées pour l'année 1983.

ARTICLE 5.- Sont autorisées en 1983 les opérations de dépenses retracées dans les Comptes et Fonds spéciaux du Trésor visés à l'article 4.

TROISIEME PARTIE : BUDGET DE L'ETAT

ARTICLE 6.- Le Budget Général de l'Etat est arrêté tant en Recettes qu'en Dépenses à la somme de : TROIS CENT QUATRE VINGT HUIT MILLIARDS NEUF CENT SCIXANTE SEPT MILLIANS F.CFA (388.967.000.000 F) répartie comme suit :

- Budget de fonctionnement	241.000.000.000 F
- Budget d'Investissement	147.967.000.000 F
Total	388.967.000.000 F
La structure des deux Budgets est la suivante :	
a) Recettes du Budget de fonctionnement	304.000.000.000 F
Reversement au Budget d'Investissement	63.000.000.000
Budget réel	241.000.000.000 F
b) Budget d'Investissement :	
- Contribution du Budget de fonctionnement	63.000.000.000 F
- Autres ressources	84.967.000.000 F

A.- BUDGET CRDINAIRE OU DE FONCTIONNEMENT

. .

1.- RESSOURCES

ARTICLE 7.- Les ressources du Budget de fonctionnement sont arrêtées à la somme de : TROIS CENT QUATRE MILLIARDS DE FRANCS CFA (304.000.000.000 F.CFA) détaillée comme suit :

4

	1	I		(=====================================		1
SECT.	снар.	ART.	LIBELLE	PREVISIONS 1982 AU 31 OCTOBRE.	PREVISIONS 1983	VARIATIONS
			TITRE I - RECETTES FISCALES			
011-10	1 '	1	GROUPE ' O11-IMPOTS ET TAXES INTERIEURS.	1	,	
	1	1	IMPOTS DIRECTS.	1	1	
	01	1	IMPOTS SUR REVENUS DES PERSONNES PHYSIQUES.	1	,	1
		10	- I. R. P. P	. 12.541.352.000 1.223.525.000		
	1	1	Total Chap. 01	. 13.764.877.000	11.131.000.000	- 2.633.877.0
	02	1	IMPOTS SUR REVENUS DES PERSONNES MORALES.		1	
)	10	- Impôts sur les Sociétés	. 14.822.308.000	0 17.055.000.000	+ 2.232.692.0
	1	11	- Taxe spéciale sur les Sociétés	3.360.141.000	3.669.000.000	+ 308.859.0
	1	20	- Impôts sur les Sociétés pétrolières	. 97.660.000.000	124.000.000.000	+ 26.340.000.0
	1		Total Chap. 02	. 115.842.449.000	0 144.724.000.000	+ 28.881.551.0
	03		TAXES ASSIMILEES.		1	
	1	10	- Taxe civique d'investissement		-	-
		1	Total Chap. 03	•		design of the section
	04	1	IMPOTS SUR LE PATRIMOINE.	1		
		10	- Taxe sur les terrains à bâtir	The state of the s	-	-
	1	11 20	- Taxe sur les véhicules des sociétés	5.317. 000 249.276.000		The state of the s
		1				
	1	1.1	Total Chap. 04	254.593.000	0 179.720.000	- 74.873.
	05	1	AUTRES IMPOTS DIRECTS.			
		10	- Patentes		-	-
	1 1	11 20	- Centimes Additionnels à patentes		5.388.000.000	+ 1.238.596
	1/1	21	- Taxe d'apprentissage	30.829.000	0 184.000.000	+ 153.171
	XA	30	- Taxe sur les appareils de télévision	1.650.000	0 10.120.000	+ 8.470
(10	1	Total Chap. 05	4.181.883.000	5.582.120.000	+ 1.400.237
	1	1	Total Section 011-10	134.043.802.000	0 161.616.840.000	+ 27.573.038
	1 1	1	Total Section 017-10	134.043.802.000	161.616.840.000	+

-	SECT.	СНАР	ART.	LIBELLE	PREVISIONS 1982 AU 31 OCTOBRE	PREVISIONS 1983	VARIATIONS
	011-11			IMPOTS INDIRECTS			
		10		IMPOTS SUR LES TRANSACTIONS			
			10 11 20	- Impôts sur le Chiffre d'affaires	3.767.400.000 10.093.566.000 529.912.000	6.207.000.000 10.292.000.000 460.000.000	+ 2.439.600.000 + 198.434.000 - 69.912.000
		11		Total Chap. 10 AUTRES IMPOTS INDIRECTS	14.390.878.000	16.959.000.000	+ 2.568.122.000
		1	10 11	- Licences	-	-	-
				Total Chap. 11	-	jul .	pm
4	011_12			Total Sect. 011-11 IMPOTS MIXTES	14.390.878.000	16.959.000.000	+ 2.568.122.000
		20		ENREGISTREMENT ET TIMBRE			
			10 20	- Droit d'enregistrement	1.255.315.000 270.005.000	1.184.000.000	- 71.315.000 - 114.525.000
		21		Total Chap. 20	1.525.320.000	1.339.480.000	- 185.840.000
		21	10	AUTRES IMPOTS MIXTES			
			10	- FondsNational d'investissement	-	-	_
				Total Chap. 21	_	-	-
				Total section 011-12	1.525.320.000	1.339.480.000	- 185.840.000
				Total Groupe 011	149.960.000.000	179.915.320.000	+ 29.955.290.000
ì							
1						1	
			1				

-	SECT.	CHAP.	ART.	LIBELLE	PREVISIONS 1982 AU 31 OCTOBRE	PREVISIONS 1983	VARIATIONS
•	012-20	30		GROUPE 012 IMPOTS ET TAXES EN DOUANE A L'IMPORTATION DROIT A L'IMPORTATION			
			10 20 30 40	- Droits de douane à l'importation - Droits d'entrée - Taxe Unique	13.948.784.0000 7.915.733.000	6.693.122.000 14.085.122.000 8.521.122.000 2.761.122.000	+ 136.338.000 + 605.389.000
				Total Chap. 3D	31.219.657.000	32.060.488.000	+ 840.831.000
zd		31	10 11	IMPOTS DIRECTS - T.C.A. à l'importation	-	6.557.122.000 -	_
			21	– Taxe sur les boissons alcoolisées	388.116.000	297.122.000	- 90.994.000
				Total Chap. 31	6.791.515.000	6.854.244.000	+ 62.729.000
1				Total Section 012-20	38.011.172.000	36.914.732.000	+ 903.560.000
	012-2	33		A L'EXPORTATION DROITS A L'EXPORTATION			
			10 11	- Droits de sortie bois	141.745.000 204.132.000	70.860.000 325.698.000	
				Total Chap. 33	345.877.000	396.558.000	+ 50.681.000
		34	10 11 30 31	IMPOTS INDIRECTS - T.C.A. à l'exportation	240.398.000 - - 1.515.000	279.579.000 - - 671.000	Ī
*				Total Chap. 34	241.913.000	280.250.000	+ 38.337.000

SECT.	СНАР	ART.	LIBELLE	PREVISIONS 1982 AU 31 OCTOBRE	PREVISIONS 1983	VARIATIONS
	35		TAXES ET DROITS DIVERS			
		10	- Taxe de recherche	981.000	-	- 981.000
			Total Chap. 35	981.000	-	- 981.000
			Total Section 012–21 .	588.771.000	676.808.000	+ 88.037.000
012-2	36		PRODUITS DIVERS PRODUITS DIVERS			
•		10 20 21	- Prélèvement pour services rendus - Contentieux - Droits accessoires	47.797.000 262.818.000 89.442.000	1.309.000 317.122.000 90.029.000	- 46.488.000 - 54.304.000 + 587.000
			Total Chap. 36	400.057.000	408.460.000	+ 8.403.000
			Total Section 012-22	400.057.000	408.460.000	+ 8.403.000
			Total Groupe 012	39.000.000.00n	40.000.000.000	+ 1.000.000.000
•			Total Titre 1	188.960.000.000	219.915.320.000	+ 30.955.320.000
•						

SECT.	CHAP.	ART.	LIBELLE	PREVISIONS AU 31 OCTOBRE 1982	PREVISIONS 1983	VARIATIONS
021-30	40		TITRE II RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES GROUPE 021 REVENUS DES DOMAINES DOMAINE PUBLIC REVENUS DU DOMAINE PUBLIC			
		10 11	- Droit d'occupation	300.000 7.000.000	P.M. 4.500.000	- 300.000 - 2.500.000
			Total Chap.40	7.300.000	4.500.000	- 2.800.000
			Total section 021-30	7.300.000	4.500.000	- 2.800.000
021-31			DOMAINE PRIVE		1	(
	41		REVENUS DES DOMAINES FONCIERS		1	
-			- IMMOBILIERS ET MOBILIERS			
		11 12	- Conservation foncière	19.000.000 - 20.000.000 3.000.000	17.480.000 P.M. 29.180.000 62.700.000	+ 9.180.000
,	42		Total Chap. 41 REVENU DU DOMAINE FOREST. ET CHASSES	42.000.000	109.360.000	+ 67.360.000
			- Redevances et droits forestiers	65.000.000 18.000.000	1.051.000.000 21.000.000	1
			Total Chap.42	83.000.000	1.072.000.000	+ 989.000.000
	43		REVENUS DU DOMAINE MINIER - Redevances et droits miniers	338.800.000 52.340.000.000	498.200.000 80.000.000.000	+ 159.400.000 +27.660.000.000
			Total Chap.43	52.678.800.000	80.498.200.000	+27.819.400.000
			Total Sect. 021-31	52.803.800.000	81.679.560.000	+28.875.760.000
		Q	TOTAL GROUPE 021	52.811.100.000		+28.872.960.00

				miles and the second se		
SECTION	CHAP	ART.	LIBELLE	PREVISIONS AU 31 OCTOBRE 1982	PREVISIONS 1 9 8 3	VARIATIONS
022-40	50	10 11 20 21 30 31 32 40	GROUPE 022 RECETTES DES SERVICES TAXES ET DROITS TAXES POUR SERVICES RENDUS - Droits de Passeport et visas	765.000 1.200.000 100.000 12.500.000 5.500.000 13.000.000	1.500.000 1.800.000 120.000 95.000.000 7.000.000 10.000.000	+ 735.000 + 600.000 + 20.000 + 82.500.000 + 1.500.000 - 3.000.000
		Approximation of the control of the	Total Chap. 50	343.065.000 343.065.000	470.420.000 470.420.000	+ 127.355.000 + 127.355.000
022-41	51		CONDAMNATIONS PECUNIAIRES AMENDES JUDICIAIRES			
	A CONTRACTOR OF THE PROPERTY O	10	- Amendes et frais de justice	6.400.000 75.000.000	5.000.000 51.000.000	- 1.400.000 - 24.000.000
	52		Total Chap. 51	81.400.000	56.000.000	- 25.400.000
		10	- Véhicules Administratifs	P.M.	P.M.	
			Total Section 022-41	81.400.000	56,000,000	- 25.400.000

		1				
SECTION	CHAP.	ART.	LIBELLE	PREVISIONS AU 31/10/82	PREVISIONS 1 9 8 3	VARIATIONS
022-42			CESSION ET RECETTES D'EXPLOITATION			
	60		PREMIER MINISTRE			
		10	- Journal Officiel	1.000.000	1.000.000	_
		11	- Garage Administratif	7.497.000	10.000.000	+ 2.503.000
	(4)		TOTAL CHAP. 60	8.497.000	11.000.000	+ 2.503.000
	61		DEFENSE NATIONALE ET SECURITE			
		10	- Transports Aériens Militaires	10.000.000	20.000.000	+ 10.000.000
		11	- Menuiserie et Atelier du Génit	P.M.	6.800.000	+ 6.800.000
9		12	- Subsistances Militaires	10.000.000	20.000.000	+ 10.000.000
		13	- Direction Centrale de l'Economie	15.000.000	30.300.000	+ 15.300.000
•		14	- Cessions diverses	3.000.000	-	- 3.000.000
			TOTAL CHAP. 61	38,000,000	77.100.000	+ 39.100.000
	62		INFORMATIONS			
	1	10	- Radio et Télévision	13.000.000	13.000.000	-
		11	- Agence Congolaise d'Information	500,000	20.000.000	+ 19.500.000
		12	- Imprimerie Nationale	67.330.000	40.000.000	- 27.330.000
			TOTAL CHAP. 62	80.830.000	73.000.000	- 7.830.000
	63		AGRICULTURE			
		10	- Stations et Fermes d'Agriculture	3.500.000	3.500.000	-
		11	- Stations et Fermes d'élevage	10.000.000	10.000.000	-
•		12	- Autres Recettes	P.M.	-	-
*		1	TOTAL CHAP. 63	13.500.000	13.500.000	-
		6/				
		/				
1	1			-		

SECT.	снар.	ART.	LIBELLE	PREVISIONS AU 31 OCTOBRE 1982	PREVISIONS 1983	VARIATIONS
	64	10 11 12 13 14 15	SANTE - Hôpital Adolphe Sicé	70.000.000 40.000.000 	40.000.000 40.000.000 25.000.000 5.000.000	- 30.000.000 + 10.000.000
	65	10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20	AUTRES MINISTERES - Main d'Oeuvre Pénale	130.000.000 238.000 3.000.000 3.400.000 2.780.000 400.000 	110.000.000 100.000 3.000.000 2.000.000 3.500.000 500.000 	- 20.000.000 - 138.000 - 1.400.000 + 720.000 + 100.000
			TOTAL CHAP. 65 Total Section 022 - 42	17.108.000 287.935.000	32.300.000 316.900.000	+ 15.192.000

SECT.	CHAP.	ART.	LIBELLE	PREVISIONS 1 9 8 2 AU 31 OCTOBRE	PREVISIONS 1 9 8 3	VARIATIONS
022-43	67		PRODUITS DIVERS RESTITUTIONS			
		10	- Reprise d'avance de solde	138.000.000	130.000.000	- 8.000.000
		11	- Restitution des sommes indûment perçues	30.000.000	50,000,000	+ 20,000,000
		12	- Recettes en atténuation des dépenses	10.000.000	30.000.000	+ 20.000.000
	TQ.		TOTAL CHAP. 67	178.000.000	210.000.000	+ 32.000.000
	68		RECETTES IMPREVUES			
		10	- Recettes imprévues	10.000.000	90.000.000	+ 80.000.000
		11	- Recettes extraordinaires	-	-	-
		12	- Report de la gestion précédente	328,500,000	1.257.300.000	+ 928.800.000
			TOTAL CHAP. 68	338.500.000	1,347,300,000	+ 1.008.800.000
			TOTAL SECT. 022-43	516.500.000	1.557.300.000	+ 1.040.800.000
			TOTAL GROUPE 022	1.228.900.000	2.400.620.000	+ 1.171.720.000
			TOTAL TITRE 11	54.040.000.000	34.084.680.000	+30.044.680.000
-						

*						 	T
	SECTION	CHAP.	ART.	LIBELLE	PREVISIONS	PREVISIONS	VARIATIONS
					1982	1 9 8 3	
				TITRE III			
							,
			3	TRANSFERTS			
	031-50		>	GROUPE 031 - REGLEMENTS DES ORGANIS-			
				MES DIVERS			
				•			7
	-						
				CONTRIBUTIONS			
				>			
						and the last last last time the date and day last last time time that has last time the date time time	
				TOTAL CHAP. 70			
							ment with wider with street times creat place work water drain drain Table yould begin place w
				TOTAL SECTION 031-50			
				9			The same have been been been been about the been done have been upon these costs and the
				TOTAL GROUPE 031			
						der dass tille still	
			_		2/		
				(1/			
				1			

	•				1	1	
	SECTION	СНАФ,	. ART.	LIBELLE	PREVISIONS AU 31/10/1982	PREVISIONS 1 9 8 3	VARIATIONS
	032–60	80	10	GROUPE 032 - RESSOURCES EN CAPITAL RESSOURCES EN CAPITAL RECETTES EXCEPTIONNELLES			
the second secon				TOTAL CHAP. 80 TOTAL SECTION 032-60 TOTAL GROUPE 032 TOTAL TITRE III TOTAL GENERAL DES RECETTES	243.000.000.000F	304.000.000.000F	61.000.000.000I
2	*					l	

TABLEAU RECAPITULATIF DES RECETTES

	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~							
	NATURE DES RECETTES	PREVISIONS 1982 AU 31 OCTOBRE	PREVISIONS 1983	VARIATIONS	% DES VARIATIONS	% DU TITRE	% DU TOTAL BUDGET	
	TITRE I - RECETTES FISCALES				•			
, po	- Groupe 011 - Impôts et Taxes Intérieurs	52.300.000.000	55.915.320.000	+ 3.615.320.000	+ 6,91 %	25,42 %	18,39 %	
	- Impôts sur les Sociétés Pétrolières	97.660.000.000	124.000.000.000	+26.340.000.000	+ 26,97 %	56,39 %	40,79 %	
	- Groupe 012 - Droits et Taxes en Douanes	39.000.000.000	40.000.000.000	+ 1.000.000.000	+ 2,56 %	18,19 %	13,16 %	
	TOTAL TITRE 1	188.960.000.000	219.915.320.000	+30.955.320.000	+ 16,38 %		72,34 %	
	TITRE II - RECETTES DES DOMAINES ET DES SERVICES							
	- Groupe 021 - Revenus du Domaine	471.100.000	1.684.060.000	+ 1.212.960.000	+ 257,47 %	2,01 %	0,56 %	
	- Redevances Pétrolières	52.340.000.000	80.000.000.000	+27.660.000.000	+ 52,84 %	95,15 %	26,32 %	
	- Groupe 022 - Recettes des Services	1.228.900.000	2.400.620.000	+ 1.171.720.000	+ 95,34 %	2,86 %	0,78 %	
	TOTAL TITRE II	54.040.000.000	84.084.680.000	+30.044.680.000	+ 55,59 %		27,66 %	
	TITRE III - TRANSFERTS:							
	- Groupe 031 - Réglements des Organismes divers	_	-	-				
	- Groupe 032 - Ressources en Capital	-	_	-				
	TOTAL TITRE III	-	-	-				
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	243.000.000.000	304.000.000.000	+61.000.000.000	+ 25,10 %		100 %	
							1	

ARTICLE 8 Le montant des Dépenses du Budget Ordinaire ou de fonctionnement est arrêté à la somme de : TROIS CENT QUATRE MILLIARDS DE FRANCS CFA (304.000.000.000 F.CFA) répartie comme suit et détaillée à l'annexe B constituée par l'état détaillé des dépenses :
- Crédits ouverts aux services 241.000.000.000 F
- Contribution au Budget d'Investissement 63.000.000.000
Total 304.000.000.000 F
BUDGET ORDINAIRE OU DE FONCTIONNEMENT
TITRE Ier DETTE PUBLIQUE
CHAPITRE 153-90
- Dette extérieure (Charges des Emprunts) 88.646.638.828 F
CHAPITRE 153-21
- Dette intérieure 8.353.361.172 F
CHAPITRE 153-92
- Dette viagère 18.892.000 F
TOTAL DU TITRE ler = 97.018.892.000 F
TITRE 2  CHARGES DE FONCTIONNEMENT  TITRE 3  TRANSFERTS
Groupe 1 POUVGIRS PUBLICS
Section 211 : PARTI CONGCLAIS DU TRAVAIL
Chapitre 10 Personnel 950.120.000 F 20 Matériel (voir Transferts)
sous-total 950.120.000 F !Section 311 = 2.955.000.000 F
! TOTAL 3.905.120.000 F

TITRE 2	TITRE 3 (TRANSFERTS)
SECTION 212 - ASSEMBLEE NATIONALE POPULAIRE	1
CHAPITRE 10 Personnel 85. 20 Matériel (voir Transferts)	530.000 F !
sous-total 83.	530.000 F ! Section 312 703.492.800 F
	Total 787.022.800 F
SECTION 213 - PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	!
	671.000 F ! .000.000 F !
	671.000 F
TOTAL DES POUVOIRS PUBLICS :	1
Personnel 1.817	321.000 F !
	000.000 F Transferts 3.658.492.800 F
sous-total. 4.692.	321.000 F! Total 8.350.813.800 F
MOYENS DES SERVICES	1
GROUPE 2 ACTION ADMINISTRATIVE GENERALE	: !
SECTION 214 - PREMIER MINISTRE	1
	131.000 F ! 966.950 F !
/sous-total 1.639.0	097.950 F Section 314 86.000.000 F
111	Total 1.725.097.950 F

SECTION 221 - MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE		!
CHAPITRE 10 Personnel		! !
sous-total	23.698.979.500 F	! Section 321 70.000.000 F
SECTION 222 - MINISTERE DE LA COOPERATION		Total 23.768.979.500 F
CHAPITRE 10 Personnel	83.388.000 F 197.400.000 F	1 1 1
sous-total	280.788.000 F	!
SECTION 231 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES		!
CHAPITRE 10 Personnel	1.822.295.000 F 788.549.138	
sous-total	2.610.844.138 F	! Section 331 465.481.302 F
		! Total 3.076.325.440 F
SECTION 232 - MINISTERE DE LA JUSTICE		1 1
CHAPITRE 10 Personnel	772.391.000 F 163.317.109	1
sous-total		! Section 332 19.986.030 F
•		Total 955.694.139 F
SECTION 233 - MINISTERE DE L'INFORMATION, DES PO	OSTE3	! !
CHAPITRE 10 Personnel		!
sous-total	1.712.852.015 F	Section 333 122.299.138 F
		Total 1.835.151.153 F

SECTION 234 - MINISTERE DE L'INTERIEUR		
CHAPITRE 10 Personnel 1.656.824.000 F 20 Matériel 1.798.616.753 F		
sous-total 3.445.440.753 F	Section 334	1.279.017.472 F
: !	Total	4.734.458.225 F
TOTAL DU GROUPE		
Personnel 19.294.002.000 F Matériel 14.923.071.465 F		
sous-total 34.217.073.465 F	Transferts	2.042.783.942 F
	Total	36.259.857.407 F
ACTION ECONOMIQUE		
SECTION 241 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE		
CHAPITRE 10 Personnel 1.554.463.000 F 20 Matériel 190.441.149 F		
sous-total 1.744.904.149 F	Section 341	437.608.072 F
	Total	2.182.512.221 F
SECTION 242 - MINISTERE DES EAUX ET FORETS		
CHAPITRE 10 Personnel 420.898.000 F 20 Matériel 136.089.000 F		
sous-total 556.987.000 F	Section 342	73.182.000 F
!	Total	630.169.000 F
SECTION 243 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION	! !	
CHAPITRE 10 Personnel 510.438.000 F 20 Matériel 119.102.835 F	! !	
sous-total 629.540.835 F	Section 343	2.617.242.000 F
	Total	3.246.782.835 F

SECTION 244 - MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE L'A	/IATION !
CHAPITRE 10 Personnel	
sous-total	213.355.591 F   Section 344 908.227.567 F   Total 1.121.583.158 F
SECTION 245 - MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PECHE	! !
CHAPITRE 10 Personnel	159.557.887
sous-total	405.851.887 F Section 345 330.500.000 F  Total 736.351.887 F
SECTION 246 - MINISTERE DES MINES ET DE L'ENERGE	_
20 Matérielsous-total	92.335.185
	Total 541.914.185 F
SECTION 274 - MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	1
CHAPITRE 10 Personnel	140.620.740
sous-total	253.723.740 F Section 374 35.730.000 F Total 289.453.740 F
SECTION 251 - MINISTERE DU COMMERCE	i i
CHAPITRE 10 Personnel	131.373.960
SECTION 252 - MINISTERE DU PLAN CHAPITRE 10 Personnel	! Total 561.806.960 F
20 Matériel	164.455.065
bous-total	. 1.192.770.065 F Section 352 1.212.795.287 F  Total 2.405.565.352 F

	SECTION 253 - MINISTERE DES FINANCES  CHAPITRE 10 Personnel	1.134.562.075	! ! Section 353 : ! hors contribution	
	TOTAL DU GROUPE 3		1	
	Personnel		1	
	Transferts	88.075.816.943	!	
	Total	97.022.207.430 F	i	
	ACTION CULTURELLE ET SOCIALE		1	
	SECTION 261 - MINISTERE EDUCATION NATIONALE		1	
	CHAPITRE 10 Personnel		1	
	sous-total	21.978.192.538 F	Section 361	14.141.506.243 F
			! Total	36.119.698.781 F
	SECTION 263 - MINISTERE DE LA CULTURE ET DES ARTS, CHARGE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		: ! !	
J.	CHAPITRE 10 Personnel		! !	
10	sous-total	833.690.002 F	!Section 363	430.698.987 F
11	GUIGHTON OCH MINIGHTON DE LA TREMPER DE LES		! Total	1.264.388.989 F
	SECTION 264 - MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS CHAPITRE 10 Personnel	1.421.322.000 F 101.952.105	1	
	sous-total	AND PERSONAL PROPERTY AND PERSONS ASSESSMENT OF THE PERSONS ASSESSMENT	Section 364	854.774.970 F
			Total	2.378.049.075 F

SECTION 271 - MINISTERE DE LA SANTE ET DES AFFAI	RES SOCIALES !		
CHAPITRE 10 Personnel 20 Matériel			
sous-total	9.228.917.900 F	Section 371	1.910.716.915 F
	1	Total	11.139.634.815 F
SECTION 272 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE	!		
CHAPITRE 10 Personnel 20 Matériel	982.540.000 F 106.666.503		
sous-total	1.089.206.503 F	Section 372	101.380.200 F
	1	Total	1.190.586.703 F
TOTAL DU GROUPE 4:	!		
Personnel Matériel			
Transferts	17.439.077.315 F		
Total	52.208.995.363 F		
DEPENSES COMMUNES DE FONCTI	CONNEMENT		
Section 280-01-10 Personnel à l'intérieur	156.875.000 F		
Section 280-02-10 Personnel à l'étranger	25.000.000		
Section 280-01-20 Matériel à l'intérieur	10.872.339.000		
Section 280-02-20 Matériel à l'étranger	2.085.000.000		
	Total!	. 13.139.234.000 F	
TOTAL DU TITRE I	97.018.892.000 F		
TOTAL DU TITRE 2	95.764.937.000 F		
TOTAL DU TITRE 3	111.216.171.000 F		
Y	TOTAL	304.000.000.000 F	

## TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES

DESIGNATION		The second secon			DIFFE	RENCES	%	%
	SERVICES VOTES	D•AVANCE	TOTAL PREVISIONS 1982	PREVISIONS 1983	EN PLUS	EN MOINS	(1)	(2)
		1				1		
- Dette Publique	49.300.000.000	16 • 725 • 000 • 000	66.025.000.000	97-018-892-000	30.993.892.000	- /	46,94	31,92
- Personnel	53.812.799.000	-	53.812.799.000	58 • 270 • 335 • 000	4.457.536.000	-	8,28	19,16
- Matériel	20.562.428.000	836.300.000	21.398.728.000	24.355.368.000	2.956.640.000	-	13,82	8,01
- Charges Communes	13.144.484.000	2.990.315.531	16 • 134 • 799 • 531	13.139.234.000	-	2.995.565.531	-18,56	4,32
- Transferts hors contribution à l'investissement	26.680.289.000	448•384•469	27.128.673.469	48.216.171.000	21.087.497.531	_	77,73	3 15,36
- Contribution à l'investissement.	50.000.000.000	8.500.000.000	58.500.000.000	63.000.000.000	4.500.000.000	-	7,69	20,73
					i i			
TOTAL	213.500.000.000	29.500.000.000	243.000.000.000	304.000.000.000	63•995•565•531	2•995•565•531	25,10	100,00

^{1/} Pourcentage des Wariations

^{2/} Pourcentage par rapport au total budget 1983

## QUATRIEME PARTIE

#### BUDGET D'INVESTISSEMENT

ARTICLE 9.- Les ressources du Budget de Capital ou d'Investissement sont arrêtées à la somme de : CENT QUARANTE SEPT MILLIARDS NEUF CENT SOIXANTE SEPT MILLIARDS DE FRANCS (147.967.000.000 F.CFA) répartie comme suit :

A) Ressources propres: a. Transfert du Budget de fonctionnement b. Taxe spéciale sur les carburants c. Produit du portefeuille de l'Etat d. Taxe touristique e. Produit financier compte B.N.D.C f. Produit des comptes de la Caisse Congolaise d'Amortissement g. Ressources exceptionnelles (garantie de change Zone Franc)	63.000.000.000 F 200.000.000 F 1.000.000.000 F 225.000.000 F 150.000.000 F 400.000.000 F	
B) Emprunts: a. Bons d'Equipement	Sous-Total	67.975.000.000 F
b. Avances de la Banque des Etats d'Afrique Centrale c. Autres emprunts		72.072.000.000 T
C) Transferts d'origine extérieure a. Fonds européen de développement b. Fonds d'aide et coopération c. Autres	5.550.000.000 F 794.000.000 F 716.000.000 F	72.932.000.000 F
	Sous-total	7.060.000.000 F
TOTAL GENERAL (A + B +	- C)	147.967.000.000 F

ARTICLE 10.- Sont accordés au Ministre du Plan pour 1983 des crédits de paiement imputables au Budget de l'Etat pour un montant de : CENT QUARANTE SEPT MILLIARDS NEUF CENT SOIXANTE SEPT MILLIONS DE FRANCS (147.967.000.000 F)couverts :

00/000

- pour SOIXANTE TROIS MILLIARDS DE FRANCS (63.000.000.000 F) par la contribution du Budget de fonctionnement;
- pour SOIXANTE DOUZE MILLIARDS NEUF CENT TRENTE DEUX MILLIONS (72.932.000.000 F) par des emprunts contractés par l'Etat;
- pour DOUZE MILLIARDS TRENTE CINQ MILLIONS DE FRANCS (12.035.000.000 F) par des ressources propres et d'origine extérieure.

Les crédits de paiement sont répartis par Secteurs et par projets conformément aux tableaux joints en annexes.

#### CINQUIEME PARTIE : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 11.- Pour la couverture des besoins temporaires de trésorerie se manifestant au cours de l'année budgétaire, le Ministre des Finances est autorisé à recourir aux avances de la Banque des Etats d'Afrique Centrale dans les conditions fixées par les statuts de cet Etablissement.

ARTICLE 12.- Le Président de la République est autorisé, pour l'année 1983, à contracter au nom de l'Etat des emprunts tant sur le marché financier intérieur que sur les marchés financiers étrangers ou auprès d'organismes financiers internationaux ou étrangers.

ARTICLE 13 .- Toutes dispositions non contraires à la présente Loi sont maintenues.

ARTICLE 14.- La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et exécutée comme Loi de l'Etat.

FAIT A BRAZZAVILLE, LE 30 Décembre 1982

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

James

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-

## BUDGET D'INVESTISSEMENT POUR 1983

## ANNEXE Nº 1 Tableau des crédits alloués

G P U III P II D G	MONTANTS POUR 1983 (ENVELOPPES DE L'ETAT	% PAR RAPPORT AU TOTAL
Agriculture et Elevage	9.432.000.000	6,38 %
Eaux et Forêts	6.557.000.000	4,44 %
Mines et Energie	5.574.000.000	3,76 %
· Industrie et Pêche	8.760.000.000	5,92 %
· Da aperie et Aviation Civile	13,700.000.000	9,26 %
Travaux Publics et Construction	54.964.000.000	37,15 %
Information, Postes et Télécommunications	7.286.500.000	4,87 %
- Commerce	1.640.000.000	i 1,11 %
Tourisme of Environmement	1.483.000.000	1,01 %
- Education Nationale	2.705.000.000	1,82 %
- Culture, Arts, Recherche Scientifique	764.000.000	0,52 %
Santé et Affaires Sociales	3.026.000.000	2,05 %
- Présidence de la République	Néant	!
- Assemblés Nationale Populaire	45.000.000	1 0,03 %
Primature	Néant	
- Intérieur (Sécurité) du Territoire)		1,41 %) 1,90 %) 3,34 %)
- Travail et Prévoyance Sociale	500.000.000	· 0,34 %
- Justice		0,1 %
Défense Nationale	3.300.000,000	2-85 Ø
Jeunesse et Sports	1,150,000,000	0,75 %
- Parti Congolais du Travail	600,000,000	0,41.5



SECTEURS	MONTANTS POUR 1983 NVELOPPES DE L'ETAT	% PAR A. WORT AU TOTAL
	;	
- Finances	700.000.000	0,48 %
- Affaires Etrangères	517.000.000	0,35 %
- Coopération	Néant	
- Autres lignes	9.310.000.000	6,30 %
- Plan	* 10.825.000.000	7,32
TOTAL	147.967.000.000	
	1 1	
	1	

^{*} Ce montant comporte un crédit de 6.225.000.000 F pour les villes-centres.